

Lutte antitabac/Trois questions au président du Mouvement pour la santé au Gabon (MSP-Gabon)... ...Thanguy Nzue Obame : " le MSP-Gabon n'hésitera pas à engager des poursuites judiciaires "

Propos recueillis par Styve Clau-del ONDO MINKO
Libreville/Gabon



Le président du MSP-Gabon, Thanguy Nzue Obame, dénonce les interférences de l'industrie du tabac.

la lutte antitabac une de ses priorités. En 2018, nous aurons en ligne de mire la sensibilisation des populations aux méfaits du tabac, à travers une intensification de la campagne de vulgarisation du nouveau cadre normatif lié à la lutte antitabac, la mise en œuvre des dispositions de ladite loi, et de la Convention-cadre de l'OMS y liée. Avec, notamment, la matérialisation de l'interdiction de fumer dans les lieux publics via des espaces non-fumeurs effectifs dans les aéroports, restaurants, boîtes de nuit, hôpitaux, écoles. Mais aussi, la surveillance, puis la ri-

poste face aux multiples interférences de l'industrie du tabac dans les politiques de santé de notre pays en général, particulièrement celles liées à la lutte antitabac. Toutefois, la mise en place de la Commission nationale de lutte contre le tabagisme - prévue par le décret N° 0339/PR/MS/MSPSSN du 1er juin 2016 -, demeure la priorité numéro 1 du Mouvement antitabac au plan national, et du MSP-Gabon en particulier.

Vous semblez mal dissimuler une sorte d'appel et de plaider à l'endroit des pouvoirs

publics !

- Vous avez parfaitement raison. C'est ici l'opportunité pour nous d'attirer, une fois de plus, l'attention des autorités gabonaises, pour que soit promptement mise en place la Commission nationale de lutte antitabac. Tel que le prévoient la loi et les textes d'application. Il s'agit, pour le gouvernement, de prendre l'arrêté désignant les membres de la dite Commission, de sorte que le dispositif juridique et organisationnel en matière de lutte antitabac soit enfin opérationnel. C'est aussi l'occasion de rappeler aux populations, aux responsables administratifs publics et privés et aux opérateurs économiques que le décret n° 0287/PR/MS/MSPSSN du 17 mai 2016 interdit formellement de fumer dans les lieux publics. Mais aussi que des sanctions, allant des amendes aux peines d'emprisonnement, sont prévues par la loi. Afin que nul ne l'ignore ! C'est, enfin, l'occasion de mettre en garde l'industrie du tabac qui continue de roder autour des autorités, dans le but d'empêcher par tous les moyens que les mesures légales prises pour garantir et protéger la santé des populations gabonaises, ne soient pas appliquées. En tant qu'organisation de la société de lutte contre le tabagisme, le MSP-Gabon, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi 006/2013 du 21 août, n'hésitera pas à engager des poursuites judiciaires.

Suite aux événements ayant empêché les fidèles de la mosquée des Charbonnages d'accomplir leur prière du vendredi Solidarité à la communauté musulmane du Gabon

AEE
Libreville/Gabon



Le RP Michel Francis Mbadinga s'est longuement entretenu avec l'imam Ocen Ossa.

Ocen Ossa, en présence des membres du CSAIG et des imams. Au nom de l'archevêque de Libreville, Mgr Basile Mve Engone et du président de l'Eglise évangélique du Gabon (EEG), le pasteur président Jean-Jacques Ndong Ekouaghe, tous empêchés, le pasteur Mbadinga a témoigné sa profonde compassion aux responsables musulmans pour le désagrément enregistré ce vendredi-là par les musulmans du Gabon, particulièrement ceux de la mosquée des Charbon-

nages.
« Cette rencontre fait suite au communiqué publié, jeudi, dans l'Union qui témoigne notre solidarité à l'endroit de nos frères, face aux actes ignobles et condamnables dont ils ont été victimes », a indiqué à la presse le révérend pasteur, avant d'ajouter : « il a été utile pour nous, une semaine après ces actes, de venir manifester notre solidarité à cette communauté religieuse. Et aussi, au nom des autres confessions religieuses, nous sommes de



Une vue des membres du CSAIG ayant pris part à cette rencontre à la mosquée Hassan-II de Libreville.

tout cœur avec eux ». Non sans rassurer les musulmans du Gabon, en les appelant à exercer pleinement leur foi en toute liberté, comme le font les membres des autres confessions religieuses de notre pays.
« Le Gabon reconnaît et consacre, dans sa Constitution, la liberté de culte et de conscience. Donc, il n'est pas question que pour des raisons politiques, les gens empêchent des fidèles, des croyants de pouvoir prier. Aujourd'hui, c'est la com-

munauté musulmane, à travers sa mosquée des Charbonnages. Demain, ça pourra être une autre religion. Nous avons donc la responsabilité de dénoncer ce qui est inacceptable, raser la communauté musulmane qu'elle a sa place dans ce pays. Et aussi dire : ne soyons pas découragés, nous devons continuer à prendre notre bâton de pèlerin pour œuvrer à la pacification des cœurs, afin que le Gabon reste ce havre de paix qu'il a toujours été », a conclu l'homme de Dieu.

Ici et ailleurs

•Tourisme Ouverture à Marrakech du musée YSL

Une foule de visiteurs s'est précipitée, jeudi, pour découvrir le nouveau musée Yves Saint Laurent dans la ville marocaine de Marrakech, le mYSLm, au premier jour d'ouverture de ses salles d'expositions. La direction du musée a décompté un millier d'entrées pendant les trois premières heures de la matinée. L'ouverture du mYSLm intervient quinze jours à peine après celle du musée Yves Saint Laurent de Paris, au siège historique de la maison de haute couture fermée en 2002. A Marrakech comme à Paris, des créations tirées des collections du grand couturier français - les premiers smokings noirs, les robes africaines, la célèbre robe Mondrian...- déclinent différents thèmes: le masculin-féminin, l'Afrique, les voyages imaginaires ou les jardins extraordinaires.

•Peste à Madagascar 94 morts, plus de 1.100 cas

L'épidémie de peste qui s'est déclarée à Madagascar fin août a fait 94 morts, sur plus de 1.100 cas, a indiqué hier, l'OMS qui a envoyé 1,3 million de doses d'antibiotiques sur place. "Nous avons rapporté 94 décès", a déclaré le Dr Ibrahim Soce Fall, directeur régional pour les urgences en Afrique à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), lors d'un point de presse à Genève. Sur les 1.153 cas de peste signalés, 300 ont été confirmés, a-t-il également dit. Il a également indiqué que l'OMS avait envoyé 1,3 million de doses d'antibiotiques.

•Croyances Des arrestations après le lynchage de deux "vampires"

La police du Malawi a annoncé, hier, avoir arrêté plus d'une centaine de personnes après le lynchage à mort, la veille à Blantyre, de deux personnes accusées par la population d'avoir bu du sang lors de cérémonies de magie noire. Ces deux décès portent à neuf, selon les autorités, le nombre de "vampires" battus à mort par la foule depuis un mois dans ce pays d'Afrique australe. "Une personne a été tuée et une autre lapidée à mort par des foules en colère qui les accusaient d'être des buveurs de sang", a déclaré à l'AFP un porte-parole de la police, Ramsy Mushani.

Rassemblés par R.H.A